



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 21 septembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR – TITRES DE RECETTES CREANCES  
ETEINTES – EXERCICES 2017 ET 2018 – MADAME YAHIA-  
BERROUIGUET**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy ..... Procuration  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne  
PARDO Bernard ..... Procuration  
KADRI Zahia ..... Procuration  
PARLANI René ..... Absent  
BARBE Françoise ..... Procuration  
TOUAT Didier  
SEMENZIN Véronique ..... Procuration jusqu'à la question n° 08  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine ..... Procuration  
BUSCA-VOLLAIRE Céline ..... Procuration  
BAGNIS Alain  
MUSSO Alice ..... Procuration jusqu'à la question n° 07  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice  
MARTINEZ Karine ..... Procuration  
RIGAUD Hervé  
AMIC Bruno  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio ..... Procuration  
BLANGERO Maryse ..... Absente  
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 22 jusqu'à la question n° 07, puis 23 jusqu'à la question n° 08,  
puis 24 à partir de la question n° 09  
Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 07, puis 09 jusqu'à la question n° 08,  
puis 08 à partir de la question n° 09  
Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que 2 titres de recette émis auprès de Madame YAHIA-BERROUGUET Sabine n'ont pas été honorés.

Que des poursuites ont été engagées par Madame le receveur Municipal et qu'il s'est avéré que le 28/06/2018 la commission de surendettement a rendu une décision conférant force exécutoire à la recommandation d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

En matière fiscale et en secteur public local, le rétablissement personnel donne droit d'office à un dégrèvement. En effet cette mesure entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de Madame YAHIA-BERROUGUET Sabine.

Qu'il est donc nécessaire d'admettre en non-valeur ces titres, pour un montant total de 99,72 euros émis sur les exercices 2017 et 2018.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** D'admettre en non-valeur les titres établis à l'encontre de Madame YAHIA-BERROUGUET Sabine pour un montant total de 99,72 euros.

**ARTICLE 2 :** Que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Communal – nature 6542- Créances éteintes - fonction 020.

Le Maire de Gardanne,  
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 10 OCT. 2018

AFFICHÉE LE : 10 OCT. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 10 OCT. 2018